

Règlement de la marche ouverte sur le parcours de 10 kms de « LA CAVALE DES ECUREUILS »

EDITION 2024

ORGANISATION :

La marche s'inscrit dans le cadre de la journée trail la « LA CAVALE DES ECUREUILS » du dimanche 6 octobre 2024.

Elle est ouverte sur le parcours de trail de 10 kms et est organisée par le foyer rural de Villers-en-Arthies, avec l'aide de la mairie de Villers-en-Arthies, les partenaires et environ 60 bénévoles qui assurent le bon fonctionnement de l'événement et veillent à la sécurité des parcours.

PARCOURS :

- Un parcours de marche de 10 kms ouvert **à partir de 16 ans**, identique au tracé du 10 kms du trail « La cavale des écureuils ».

Les tracés sont constitués essentiellement de passages en forêt sur le territoire des villages de Villers-en-Arthies, Chaussy et Maudétour-en-Vexin. Des routes goudronnées sécurisées par des signaleurs seront très ponctuellement traversées pour rejoindre le parcours sur chemin. A noter que le parcours emprunte en partie des voies privées interdites en dehors de l'épreuve.

Un ravitaillement est prévu aux environs du 7^{ème} km ainsi qu'à l'arrivée.

Des bénévoles seront répartis sur l'ensemble des parcours pour aiguiller les concurrents et surveiller la régularité ainsi que la sécurité de l'épreuve.

INSCRIPTIONS & CONDITIONS POUR PARTICIPER :

La participation à cette marche ne donnera pas lieu à classement. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, une inscription préalable est obligatoire pour accéder au parcours.

Le règlement est téléchargeable lors du dépôt du dossier d'inscription complet à remplir sur le site :

[OXYBOL](#)

en indiquant le nom de la course « LA CAVALE DES ECUREUILS ». Le paiement est effectué en ligne.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Une information sera mentionnée sur le site dédié au trail en cas d'atteinte du seuil maximum de marcheurs.

Les inscriptions sont **limitées à 100 personnes**. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué après l'événement. En cas d'annulation minimum 24 heures avant l'événement et sur présentation d'un certificat médical attestant de l'incapacité soudaine à participer au trail, nous effectuerons un remboursement total.

Chaque marcheur doit effectuer la distance entière du parcours. Il n'est prévu aucun transport de rapatriement du parcours vers l'arrivée sauf en cas grave nécessitant une évacuation par la protection civile.

PIECES JOINTES SELON LA NOUVELLE REGLEMENTATION APPLICABLE AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Le dossier d'inscription comporte impérativement :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli.

DATES LIMITE D'INSCRIPTION :

Vendredi 4 octobre 2024, minuit.

TARIFS :

- 5€ pour le 10kms des marcheurs.

Pour chaque inscription, 1€ sera reversé à **L'ASSOCIATION HANDI REVEURS**, composée d'athlètes amateurs dont le but est de permettre à des personnes en situation de handicap de participer à des courses pédestres au milieu des personnes valides à l'aide de joëlettes (chaise à porteurs comportant une roue centrale).

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards s'effectuera dès le samedi 5 octobre à la boutique RUN GREEN, 11, rue de Chanzy à Mantes-la-Jolie de 10h00 à 17h00 ainsi que le jour de la course à la salle communale de Villers-en-Arthies, à compter de 7h30.

Tout athlète doit être en mesure de justifier son identité lors de la remise des dossards, la présentation d'un document avec photo justifiant de l'identité est obligatoire lors du retrait des dossards.

Le dossard devra être porté et visible pendant toute la durée de la course. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner la disqualification du concurrent. Aucune cession de dossard n'est autorisée. Toute personne ayant rétrocédé son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course.

LOCALISATION/DEPART :

- Course 10 kms : 9h00 3, route de Vétheuil,
au niveau de la salle communale de Villers-en-Arthies – 95510

MATERIEL ET SECURITE

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la marche (gobelet, eau, encas, petit matériel de soin, téléphone...). Il n'est pas prévu de douches. Néanmoins, des vestiaires sont disponibles.

Les participants ont à leur disposition un numéro d'appel unique pour joindre l'organisation.

Les participants sont tenus de respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte des portions de route ou les traverse.

Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAIF. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel survenus sur le lieu des épreuves.
- La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée pour tout problème survenu en dehors du parcours officiel.
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de vérifier qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile à titre personnel.

AVERTISSEMENTS :

- Le principe du trail et de la marche en forêt implique des dénivelés importants, des terrains accidentés (ornières, pierres, racines, souches...). Chaque concurrent prenant le départ en est averti et accepte les difficultés et risques liés à ce type de course.
- La sécurité médicale est assurée par la FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME.

- Au cours des épreuves, tout coureur ne respectant pas volontairement le tracé du parcours ou le modifiant, ou affichant un comportement déloyal ou dangereux, sera disqualifié.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que tout vol pouvant survenir le jour de la course.

ENVIRONNEMENT

Il incombera à chaque coureur d'adopter un comportement citoyen en respectant l'environnement : chaque coureur veillera à ne laisser aucun débris sur son passage, à conserver avec lui bouteilles, gobelets, sachets. Des poubelles seront prévues à l'arrivée.

ANNULATION DE COURSE :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Toutefois, les participants pourront prétendre à un remboursement de leur inscription -déduction faite des frais d'inscription en ligne le cas échéant - pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical.

DROIT D'IMAGE ET DE LA PROPRIETE :

Les participants, par leur engagement aux épreuves, autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent s'inscrivant à la marche de la Cavale des Ecureuils reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Règlement du trail « LA CAVALE DES ECUREUILS »

EDITION 2024

ORGANISATION :

Le trail « LA CAVALE DES ECUREUILS » est organisé par le foyer rural de Villers-en-Arthies, avec l'aide de la mairie de Villers-en-Arthies, les partenaires et environ 60 bénévoles qui assurent le bon fonctionnement de l'événement et veillent à la sécurité des parcours.

PARCOURS :

2 parcours sont prévus :

1. Masters, Seniors, Espoirs : 21 kms ;
2. Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets : 10 kms.

Les tracés sont constitués essentiellement de passages en forêt sur le territoire des villages de Villers-en-Arthies, Vienne-en-Arthies, Vétheuil, Chaussy et Maudétour-en-Vexin. Des routes goudronnées sécurisées par des signaleurs seront très ponctuellement traversées pour rejoindre le parcours sur chemin. A noter que le parcours emprunte en partie des voies privées interdites en dehors de l'épreuve.

Des ravitaillements seront assurés aux environs des 7^{ème}, 15^{ème} kms ainsi qu'à l'arrivée.

Des bénévoles seront répartis sur l'ensemble des parcours pour aiguiller les concurrents et surveiller la régularité ainsi que la sécurité de l'épreuve.

INSCRIPTIONS & CONDITIONS POUR PARTICIPER :

A compter du 1^{er} septembre 2024 - date de mise à jour des catégories d'âge par la Fédération française d'athlétisme (FFA) - le trail « LA CAVALE DES ECUREUILS » ne peut être couru que par les catégories suivantes :

1. Masters, Seniors, Espoirs: nés en 2005 et avant ;
2. Masters, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets : nés en 2009 et avant ;

Règlement téléchargeable lors du dépôt du dossier d'inscription complet à remplir sur le site :

[OXYBOL](#)

en indiquant le nom de la course « LA CAVALE DES ECUREUILS ». Le paiement est effectué en ligne.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Une information sera mentionnée sur le site dédié au trail en cas d'atteinte du seuil maximum de coureurs.

Les inscriptions sont limitées à 200 personnes. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué après l'événement. En cas d'annulation minimum 24 heures avant l'événement et sur présentation d'un certificat médical attestant de l'incapacité soudaine à participer au trail, nous effectuerons un remboursement total.

PIECES JOINTES SELON LA NOUVELLE REGLEMENTATION APPLICABLE AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Le dossier d'inscription comporte impérativement :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli ;

Le dossier d'inscription comportera également au choix :

1. **Pour les personnes majeures :**

- La présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un « Pass J'aime courir » délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- La présentation d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations partenaires de la FFA ;
- En l'absence d'une licence sportive autorisée, la présentation de l'attestation de validation d'un Parcours de prévention santé (PPS) dans les trois mois précédant la manifestation. Le questionnaire est disponible sur le site PPS de la FFA :

<https://pps.athle.fr>

2. Pour les personnes mineures :

- La présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un « Pass J'aime courir » délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;
- La présentation d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations partenaires de la FFA ;
- Si le mineur n'est détenteur d'aucune licence, la présentation d'une attestation de santé et d'autorisation de participation à la compétition (annexe 2) signée par ses parents ou tuteurs légaux prouvant que les réponses au questionnaire de santé mis en place par le décret du 7 mai 2021 (annexe 1) étaient bien négatives.

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition sportive.

Extrait du décret : « Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ».

Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif. L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation jointe en annexe du présent règlement.

DATES LIMITE D'INSCRIPTION :

Vendredi 4 octobre 2024, minuit.

TARIFS :

- 10€ pour le 10 kms ;
- 20€ pour le 21 kms.

Pour chaque inscription, 1€ sera reversé à L'ASSOCIATION HANDI REVEURS, composée d'athlètes amateurs dont le but est de permettre à des personnes en situation de handicap de participer à des courses pédestres au milieu des personnes valides à l'aide de joëlettes (chaise à porteurs comportant une roue centrale).

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards s'effectuera dès le samedi 5 octobre à la boutique RUN GREEN, 11, rue de Chanzy à Mantes-la-Jolie de 10h00 à 17h00 ainsi que le jour de la course à la salle communale de Villers-en-Arthies, à compter de 7h30.

Tout athlète doit être en mesure de justifier son identité lors de la remise des dossards, la présentation d'un document avec photo justifiant de l'identité est obligatoire lors du retrait des dossards.

Le dossard devra être porté et visible pendant toute la durée de la course. Le non-respect de cette disposition pourra entraîner la disqualification du concurrent. Aucune cession de dossard n'est autorisée. Toute personne ayant rétrocédé son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course.

LOCALISATION/DEPART :

- Course 10 kms : 9h00 3, route de Vétheuil,
au niveau de la salle communale de Villers-en-Arthies – 95510
- Course 21 kms : 8h30 3, route de Vétheuil,
au niveau de la salle communale de Villers-en-Arthies – 95510.

MATERIEL ET SECURITE

Les participants doivent apporter leur propre matériel nécessaire à la course (gobelet, eau, encas, téléphone portable...). **Il n'est pas prévu de douches. Néanmoins, des vestiaires sont disponibles.**

Les participants ont à leur disposition un numéro d'appel unique pour joindre l'organisation.

Les participants sont tenus de respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte des portions de route ou les traverse.

Les spectateurs accompagnants devront se tenir à l'extérieur du parcours.

RESULTATS :

Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et seront consultables les jours suivants sur la page Facebook de la CAVALE DES ECUREUILS ainsi que sur le site OXYBOL et CDAVO.

L'horaire des podiums et les catégories récompensées seront affichés sur place au point information.

Le parcours de marche ne donnera pas lieu à classement.

ASSURANCES :

- Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAIF. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel survenus sur le lieu des épreuves.
- Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Licences/certificats médicaux : Obligation pour les licenciés et non licenciés participants à une compétition de présenter leur licence ou leur attestation de validation d'un PPS, ou leur attestation de santé pour les mineurs, ou un certificat médical (ou sa copie) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied [en compétition](#) datant de moins d'un an.

AVERTISSEMENTS & ENGAGEMENTS :

- Le principe du trail en forêt implique des dénivelés importants, des terrains accidentés (ornières, pierres, racines, souches...). Chaque concurrent prenant le départ en est averti et accepte les difficultés et risques liés à ce type de course.
- La sécurité médicale est assurée par la FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME.
- **Chaque participant s'engage à accomplir l'itinéraire déterminé par l'organisateur de la course dans le respect des indications mises en place tout au long du parcours de chaque course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces indications.**

- Au cours des épreuves, tout coureur ne respectant pas volontairement le tracé du parcours ou le modifiant, ou affichant un comportement déloyal ou dangereux, sera disqualifié.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que tout vol pouvant survenir le jour de la course.
- Il incombera à chaque coureur d'adopter un comportement citoyen en respectant l'environnement : chaque coureur veillera à ne laisser aucun déchet sur son passage, à conserver avec lui bouteilles, gobelets, sachets ... Des poubelles seront prévues à l'arrivée. Tout coureur identifié comme ayant jeté des déchets sur le parcours sera disqualifié.

ANNULATION DE COURSE :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Toutefois, les participants pourront prétendre à un remboursement de leur inscription -déduction faite des frais d'inscription en ligne le cas échéant - pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical.

DROIT D'IMAGE ET DE LA PROPRIETE :

Les participants, par leur engagement aux épreuves, autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

De même, les participants, du fait de leur inscription, autorisent les organisateurs à publier les résultats (nom, prénom, année de naissance, performance...).

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent s'inscrivant à l'une des courses reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ans
Depuis l'année dernière		
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé (e) sans te souvenir de ce qui s'était passée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (examen médical prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE SANTE POUR MINEUR

ATTESTATION DE SANTE
à transmettre à l'organisateur

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Certifie que l'état de santé de mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né (e) le : .../.../...

lui permet de participer au trail **LA CAVALE DES ECUREUILS 2024** sur la course correspondant à sa catégorie d'âge.

J'ai au préalable rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions.

Fait à : le :

Signature :

ANNEXE 3 : AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR
à transmettre à l'organisateur

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né (e) le : .../.../...

à participer au trail **LA CAVALE DES ECUREUILS 2024** du dimanche 6 octobre 2024 organisé par le foyer rural de Villers-en-Arthies sur la course correspondant à sa catégorie d'âge.

Fait à : le :

Signature :